

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 476 rue Principale, le 2 septembre 2025 à 19H00.

Sont présents à cette séance :
Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

- 1.Ouverture de la séance
- 2.Adoption de l'ordre du jour
- 3.Dépôt des procès-verbaux

4.LÉGISLATION

- 4.1 Dérogation mineure DPDRL25000
- 4.2 Dérogation mineure DPDRL2500001
- 4.3 Dérogation mineure DPDRL2500002
- 4.4 Passeport animal

5.FINANCES

- 5.1 Compte pour approbation

6.MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX

- 6.1 Ordre de changement DDC-S-04
- 6.2 Demande PAVL
- 6.3 Recommandation paiement no1 Ruisseau Foley
- 6.4 Recommandation paiement terrain tennis
- 6.5 Recommandation paiement travaux infrastructure
Ennis
- 6.6 Machine à pression
- 6.7 Mise à jour et implantation logiciels JRT
- 6.8 Signalisation
- 6.9 Approbation grille
- 6.10 Soumission sel de déglacage
- 6.11 Mandat carnet santé – Atelier Guy

7.PERSONNEL

7.1 Personnel entretien ménager

8.LOISIRS ET CULTURE

8.1 Tarification Hockey plaisir

8.2 Budget Halloween

8.3 Budget Noël des enfants

9.RAPPORT

10.CORRESPONDANCE

11.AUTRES SUJETS

11.1 Publication avis public

11.2 Résolution intention

11.3 Souper bénévoles

11.4 Prêt de matériel

11.5 Social Employés

11.6 Avis de motion règlement 250-2025

11.7 Dépôt du règlement 250-2025

11.8 Matériel élection

12.Période de questions

13.Ajournement de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-09-234 Il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2025-09-235 Il est proposé par monsieur Shawn Marier, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 août 2025.

4. LÉGISLATION

4.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DPDRL250083

2025-09-236 **Considérant** la demande de dérogation mineure DPDRL250083 du propriétaire de l'immeuble situé sur le lot 5 059 681, pour la dimension de son garage;

Considérant que le règlement municipal prescrit selon l'article 4.2 : *Un garage privé ou un abri d'auto contigu au bâtiment principal comme usage complémentaire à un usage résidentiel aux conditions suivantes :*
- *superficie maximale : 80% de la superficie au sol du bâtiment principal ;*

- hauteur maximale : celle du bâtiment principal ;

Considérant que la superficie de la maison est de 869.25 pi² et que le garage sera de 1080 pi² après démolition d'une partie ;

Considérant que les membres du Comité consultatif en urbanisme ont été consultés et après analyse, ceux-ci recommandent au conseil municipal d'accepter la demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil, après avoir pris en compte l'analyse du CCU, accepte la demande de dérogation mineure DPDRL250083 du bâtiment sur le lot 5 059 681.

4.2. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DPDRL250084

2025-09-237

Considérant la demande de dérogation mineure DPDRL250084 du propriétaire de l'immeuble situé sur le lot 5 059 681, pour que le chemin qui mène à la cabane reste la propriété de monsieur Talbot avec la maison et la sucrerie;

Considérant que le chemin reste la propriété du propriétaire de la maison et de la sucrerie avec le désir de lotir sa terre;

Considérant que les membres du Comité consultatif en urbanisme ont été consultés et après analyse, ceux-ci recommandent au conseil municipal d'accepter la demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil, après avoir pris en compte l'analyse du CCU, accepte la demande de dérogation mineure DPDRL250084 sur le lot 5 059 681 pour que le chemin reste sur un même lot avec la maison et la sucrerie.

4.3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DPDRL250085

2025-09-238

Considérant la demande de dérogation mineure DPDRL250085 du propriétaire de l'immeuble situé sur le lot 5 060 009, pour l'empiètement du bâtiment sur la marge de recul avant;

Considérant que le règlement municipal prescrit selon l'article 6.1 : *la marge de recul avant doit être à 7.5 m de la ligne de rue;*

Considérant que la marge de recul du bâtiment est à 6,27 mètres, une différence de 1,23 mètre ;

Considérant que les membres du Comité consultatif en urbanisme ont été consultés et après analyse, ceux-ci recommandent au conseil municipal d’accepter la demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l’unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil, après avoir pris en compte l’analyse du CCU, accepte la demande de dérogation mineure DPDRL250085 du bâtiment sur le lot 5 060 009.

4.4. PASSEPORT ANIMAL

2025-09-239

Considérant qu’une offre de service de la firme Passeport Animal inc. a été déposée au membre du conseil;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des services offerts par la Firme Passeport Animal inc.;

Considérant que ces services sont essentiels au maintien de la sécurité animale;

Considérant que les tarifs de passeport animal pour la prochaine année sont restés les mêmes que 2024-2025;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l’unanimité des conseillers présents ;

Que le mandat soit donné à la firme Passeport Animal inc. pour effectuer le contrôle animalier sur le territoire de la municipalité aux mêmes tarifs que l’année passée.

5. FINANCES

5.1. COMPTES POUR APPROBATION

2025-09-240

Considérant que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu’ils en ont pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l’unanimité des conseillers présents ;

Que la liste des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois d’août 2025 au montant total de 345 016.41 \$ soit adoptée telle que présentée et détaillée comme suit :

Salaires et allocations payés :	77 497.70 \$
Factures payées :	106 318.02 \$
Factures à payer :	161 200.69 \$

6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1. ORDRE DE CHANGEMENT DDC-S-04

2025-09-241

Considérant que la firme Atelier D, responsable des travaux du projet au 476 rue Principale, a fait une recommandation pour la modification du drain avant;

Considérant que ces directives de changements totalisent un montant de 324.58\$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte les directives de changements proposés par la firme Atelier D pour faire la modification du drain avant au montant de 324.58\$ plus taxes;

Que la dépense soit financée via la subvention et lorsqu'épuisé financé via le surplus.

6.2. DEMANDE PAVL

2025-09-242

Considérant que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

Considérant que la Municipalité de St-Honoré-de-Shenley choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux ;

Considérant que le chargé de projet de la Municipalité, Monsieur Pier-Olivier Busque, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

En conséquence, à la proposition de monsieur Alain Poulin, appuyée à l'unanimité des conseillers présents, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de St-Honoré-de-Shenley autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

6.3. RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 1 RUISSEAU FOLEY

2025-09-243

Considérant que des travaux au niveau du Ruisseau Foley ont eu lieu;

Considérant que les travaux ont pour but d'aider au ruissèlement;

Considérant que la firme Excavation Doris Drouin a effectué les travaux pour un montant de 32 119.67\$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le paiement pour les travaux au Ruisseau Foley soit effectué à la firme Excavation Doris Drouin au montant de 32 119.67\$ plus taxes.

Que le montant soit financé via le surplus.

6.4. RECOMMANDATION PAIEMENT TERRAIN TENNIS

2025-09-244

Considérant que les travaux au terrain de tennis sont terminés;

Considérant que les travaux ont été effectués par la firme Excavation Doris Drouin inc.;

Considérant que le montant du dernier paiement s'élève à 8 036.34\$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le dernier paiement à la firme Excavation Doris Drouin inc. soit effectué au montant de 8 036.34\$ plus taxes pour les travaux au terrain de tennis.

Que le paiement soit financé via les subventions et la balance avec le surplus.

6.5. RECOMMANDATION PAIEMENT BRANCHEMENT DE SERVICES RUE ENNIS

2025-09-245 **Considérant** que les travaux aux infrastructures municipales rue Ennis ont eu lieu;

Considérant que les travaux ont été effectués par la firme Excavation Doris Drouin inc.;

Considérant que le montant de la facture s'élève à 46 224.75\$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le montant de 46 224.75\$ plus taxes soit payé à la firme Excavation Doris Drouin inc. pour les travaux effectués aux infrastructures municipales rue Ennis;

Que le paiement soit financé via le surplus.

6.6. MACHINE À PRESSION

2025-09-246 **Considérant** que des travaux de nettoyage aux bâtiments municipaux sont nécessaires ;

Considérant que l'utilisation d'une machine à pression serait utile pour effectuer le travail;

Considérant que le conseil désire faire cet achat;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil donne le mandat à monsieur Maxime Quirion de faire l'achat d'une machine à pression pour faire l'entretien des bâtiments municipaux.

6.7. MISE À JOUR ET IMPLANTATION DU LOGICIEL JRT

2025-09-247 **Considérant** que le logiciel JRT utilisé pour le traitement et la purification de l'eau de la municipalité doit être mis à jour et déménagé ;

Considérant que le conseil désire mettre le système à jour afin de répondre aux besoins des normes gouvernementales;

Considérant que monsieur Maxime Quirion est l'employé municipal qui utilise le logiciel;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le mandat soit donné à monsieur Maxime Quirion pour aller en soumission pour la mise à jour et le déménagement du logiciel JRT au nouvel hôtel de ville.

6.8. SIGNALISATION

2025-09-248

Considérant que le responsable de la voirie a fait la mise à jour de la signalisation dans toute la municipalité ;

Considérant que quelques panneaux de signalisation sont à remplacer ou sont manquants ;

Considérant qu'une soumission a été demandée à la firme Signoplus ;

Considérant que la soumission s'élève au montant de 3 542.90\$ plus taxes, livraison incluse ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que l'achat soit autorisé pour le montant de 3 542.90\$ plus taxes pour l'achat de panneaux de signalisation auprès de la firme Signoplus;

6.9. APPROBATION GRILLE ORDRE DE CHANGEMENT

2025-09-249

Considérant que la firme Atelier D, responsable des travaux du projet au 476 rue Principale, a fait des recommandations pour différentes modifications à effectuer;

Considérant que ces directives de changements totalisent un montant de 5 781.44\$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte les directives de changements proposés par la firme Atelier D pour faire les modifications comme présentées dans la grille pour le bâtiment du 476 rue Principale au montant de 5 781.44\$ plus taxes;

Que la dépense soit financée via la subvention et lorsque épuisée pris via le surplus.

6.10. SOUMISSION SEL DE DÉGLAÇAGE

2025-09-250

Considérant que le conseil désire faire l'achat de sel de déglacage pour l'hiver 2025-2026;

Considérant que 2 soumissions ont été demandées, la première à la firme Sel Warwick 140 tonnes à 157.00\$ pour un total de 21 980\$ plus taxes, et le seconde à la firme Somevrac 140 tonnes à 151.50\$ pour un total de 21 210\$ plus taxes.

Considérant que le conseil a pris connaissance de ces deux soumissions;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que l'achat auprès de la firme Somevrac soit effectué pour du sel de déglacage pour l'année 2025-2026 au montant total de 21 210\$ plus taxes transport inclus;

Que le paiement soit financé via le budget d'opération.

6.11. MANDAT CARNET DE SANTÉ – ATELIER GUY

2025-09-251

Considérant que le conseil désire entreprendre la modernisation de sa caserne de pompiers existante;

Considérant qu'une offre de service a été reçue de la firme Atelier Guy;

Considérant que cette firme offre de dresser le carnet de santé du bâtiment au coût de 10 950\$

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil prenne connaissance de l'offre de service de la firme Atelier Guy avant d'entreprendre la modernisation de la caserne de pompiers existante.

7. PERSONNEL

7.1. PERSONNEL ENTRETIEN MÉNAGER

2025-09-252

Considérant que le conseil désire embaucher une personne de confiance pour l'entretien de ses bâtiments;

Considérant que madame Amélie Grondin a démontré de l'intérêt à effectuer l'entretien du Centre multifonctionnel Desjardins ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que madame Amélie Grondin soit engagée pour effectuer l'entretien du Centre multifonctionnel Desjardins.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1. TARIFICATION HOCKEY PLAISIR

2025-09-253

Considérant que la municipalité gère le hockey plaisir ;

Considérant que la Municipalité subit des hausses de coûts en salaire et entretien du bâtiment ;

Considérant que la responsable des sports, loisir et culture a déposé une nouvelle grille tarifaire pour le hockey plaisir en 2025-2026 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte la nouvelle grille tarifaire déposée par la responsable des sports, loisir et culture pour le hockey plaisir 2025-2026 passant à 95\$ pour la saison ;

8.2. BUDGET HALLOWEEN

2025-09-254

Considérant que le conseil désire refaire l'activité annuelle pour la fête de l'Halloween, le circuit Candy;

Considérant que des friandises devront être achetées;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'achat de friandises pour le circuit Candy à l'Halloween pour un montant de 200\$ et que ce montant soit pris au budget d'opération.

8.3. BUDGET NOËL DES ENFANTS

2025-09-255

Considérant que la municipalité désire offrir un cadeau de Noël aux enfants de 12 ans et moins demeurant dans la municipalité ;

Considérant que ceux-ci seront achetés dans un commerce local ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture à effectuer l'achat de cadeaux de Noël pour une valeur de 3 250\$;

Que la municipalité assumera la dépense à même le surplus ;

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois d'août 2025.

11. AUTRES SUJETS

11.1. PUBLICATION AVIS PUBLIC

2025-09-256

Considérant que les avis publics doivent être affichés à trois endroits;

Considérant que le 476 rue Principale deviendra le nouvel hôtel de ville à partir du 8 octobre 2025;

Considérant que les avis publics sont déjà affichés sur le site internet de la municipalité et au centre multifonctionnel Desjardins;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que l'affichage des avis publics soit maintenant sur le site internet, au centre multifonctionnel Desjardins et au bureau municipal au 476 rue Principale.

11.2. RÉOLUTION INTENTION

2025-09-257

Considérant l'entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables intervenue entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) et le Fonds capital pour Toit s.e.c. conclue le 8 septembre 2022, telle que modifiée par l'avenant numéro 1 intervenu entre les mêmes parties le 31 janvier 2024 (ci-après appelée « l'Entente »);

Considérant le Programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation (ci-après appelé « le Programme ») de la Société d'habitation du Québec (SHQ), lequel vise notamment à mettre en œuvre cette entente ;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8) et le Programme une municipalité peut préparer et adopter un règlement établissant un programme complémentaire audit Programme;

Considérant que la Municipalité est favorable à l'adoption et la mise en œuvre d'un tel programme, dans le respect du cadre légal qui la régit;

Considérant qu'une fois ce règlement adopté et en vigueur (puisqu'ayant reçu l'approbation de la SHQ), la Municipalité établira un protocole d'entente avec toute personne qui désire présenter un projet en conformité avec ce Programme, selon ce qui pourra alors être convenu entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la Municipalité soit, en principe, disposée à adopter un programme complémentaire, selon ce qui est indiqué au préambule de la présente;

Que la contribution éventuelle de la Municipalité, dans la mesure où un tel règlement est en vigueur et qu'une entente intervienne entre les parties, selon des conditions qui devront faire l'objet d'une nouvelle acceptation du conseil (par résolution), pourra comprendre une contribution de la Municipalité de l'ordre de crédit , sous forme de certaines taxes municipales

Que la présente résolution ne puisse cependant être interprétée comme une décision limitant la discrétion du conseil quant à l'adoption du règlement et quant à la conclusion d'une éventuelle entente pour une contribution municipale à l'égard d'un projet d'habitation, et ce, en fonction du cadre légal qui régit la Municipalité;

Que la présente résolution soit transmise à la SHQ pour l'informer de l'intention de la municipalité.

11.3. SOUPER BÉNÉVOLES

2025-09-258

Considérant que la municipalité tient à remercier ses bénévoles qui œuvrent dans différents événements et organismes ;

Considérant que la Municipalité veut organiser un souper reconnaissance avec musique en soirée ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture à réserver le traiteur et le groupe musical ;

Que la municipalité assumera sa part à même le budget ;

11.4. PRÊT DE MATÉRIEL

2025-09-259

Considérant que la Fabrique organise une pièce de théâtre caritative à l'école primaire de St-Honoré ;

Considérant que l'école ne possède pas assez de chaises pour accueillir tous les spectateurs ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la Fabrique à utiliser les chaises grises de l'aréna pour leurs événements du 3 et 4 octobre 2025 ;

Que l'organisme veillera à venir les chercher dans la semaine du 28 septembre et les reporter dans la semaine du 5 octobre ;

11.5. SOCIAL DES EMPLOYÉS

2025-09-260 **Considérant** que le conseil autorise le social des employés à chaque année pour ses employés ;

Considérant qu'un montant de 50\$/par employé a été autorisé par le passé ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le montant de 50\$/employé soit autorisé pour le social des employés en fin d'année.

11.6. AVIS DE MOTION

2025-09-261 Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Shawn Marier, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 250-2025 intitulé règlement portant sur les frais de déplacement des employés municipaux.

11.7. DÉPÔT DU RÈGLEMENT

2025-09-262 Il est, par la présente, déposé par monsieur Shawn Marier, conseiller, le projet du règlement numéro 250-2025 intitulé règlement portant sur les frais de déplacement des employés municipaux.

11.8. MATÉRIEL ÉLECTION

2025-09-263 **Considérant** que le conseil doit se préparer pour les élections de cet automne;

Considérant que les employés aux élections auront besoin de matériel;

Considérant que madame Marilène Robert, adjointe de direction est également responsable du bon déroulement des élections municipales;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que madame Marilène Robert, adjointe à la direction et responsable des élections fasse les achats du matériel nécessaire au bon déroulement des élections;

Que les achats soient effectués au besoin.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

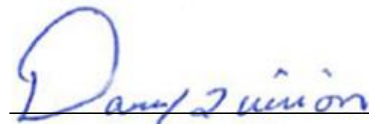
Aucune question n'a été posée.

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2025-09-264

Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 23 septembre 2025.

Il est 20h23.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier